

Pour ce qui est des animaux destinés à la consommation, le comité de l'agriculture serait tout indiqué. Mais quand il s'agit de poissons, de phoques et de la faune de nos forêts, nous pensons immédiatement au comité des pêches et des forêts. Dans le cas des animaux destinés à la recherche dans les laboratoires et à la formation des étudiants en médecine, ainsi que des animaux familiers, il semblerait que le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales puisse s'en occuper.

Ainsi que le député de Lanark et Renfrew (M. McBride) l'a déjà mentionné, quand on pense au côté de cette motion qui porte sur la cruauté aux animaux et à l'application du Code criminel, le comité de la justice et des questions juridiques semble bien être le comité permanent approprié.

J'ai l'impression que la question de traiter les animaux humainement prend de l'importance aux yeux d'un plus grand nombre de Canadiens. C'est chose naturelle sans doute, puisque notre pays est parti d'une société de défricheurs, pour devenir ensuite une société agricole et, finalement, une société urbaine. J'ai même entendu dire récemment que dans très peu d'années, environ quatre cinquièmes de notre population vivraient dans une société de caractère urbain. Du même coup, le nombre de pêcheurs et de trappeurs au Canada diminue chaque année, parce que c'est un métier très difficile.

• (5.40 p.m.)

Le vif intérêt qu'a revêtu la chasse au phoque dans le golfe Saint-Laurent est un bon exemple de l'intérêt qu'on peut provoquer chez le public grâce à la publicité faite dans les journaux et à la télévision. J'ai visité le golfe Saint-Laurent il y a une quinzaine de jours en compagnie du ministre des Pêcheries (M. Davis) pour voir ce qui s'y passait; nous avons vu un bon exemple de ce qui s'y produit chaque année. Les opérations dans le golfe ne sont qu'une partie infime de toute la chasse au phoque dont la plus grande partie se passe sur le Front, à proximité de Terre-Neuve et du Labrador. Nous avons constaté que les chasseurs de phoques suivent les règlements du ministère des Pêcheries le plus humainement possible. Si l'on compare les normes de la chasse au phoque aux normes admises pour la chasse à d'autres animaux à fourrure ou de boucherie, les techniques sont humaines. Elles se comparent assez bien aux techniques employées dans les abattoirs, ou pour la chasse à d'autres animaux à fourrure dans notre pays. L'animal est assommé, puis saigné de façon qu'il ne puisse jamais reprendre connaissance. Mais peut-on justifier la chasse au phoque du fait qu'elle se compare

favorablement, sous certains rapports, aux techniques utilisées pour l'abattage des animaux de boucherie?

L'ère de l'électronique change tout cela. Le massacre des jeunes phoques, sur le petit écran de télévision, vu dans tous les foyers, juste après le dîner, semble un spectacle régnant. Est-ce entièrement la faute de la presse? Faut-il la bâillonner? Une presse libre est la pierre angulaire de notre régime démocratique, au Canada. Un de mes collègues suggère de faire subir aux journalistes le même sort qu'aux phoques, monsieur l'Orateur, mais cela me paraît peu pratique.

Notre société est en train de changer, voilà un des problèmes. La principale question à étudier par le comité que propose le député serait celle-ci: Quelles sont, en 1969, au Canada, les normes que nous appliquons en matière de traitement humain des animaux? Quelle est la limite entre ce qui est acceptable au citoyen moderne et au trappeur du Grand Nord ou au chasseur de phoque au large de Terre-Neuve?

En ce qui concerne le traitement des animaux d'appartement et des animaux utilisés pour la recherche, une grande partie des travaux prévus dans la motion pourraient être accomplis par un comité, comme le Conseil canadien du traitement des animaux. Ce Conseil, établi en janvier 1968, conformément à une recommandation faite dans un rapport sur le traitement des animaux utilisés aux fins de recherches déterminées par un comité spécial du Conseil national de recherches. Le rapport a été publié en juin 1966 et le Conseil du traitement des animaux cherche à mettre en œuvre les recommandations que renferme le rapport du Conseil national de recherches. Le Conseil se compose de représentants de l'Association des Universités et Collèges du Canada, de l'Association des facultés de médecine du Canada et des organismes qui octroient des dons pour fins de recherches utilisant les animaux, de même que de représentants des ministères de l'État et de la Fédération canadienne des sociétés protectrices des animaux. Ces gens sont bien qualifiés, je pense, pour s'occuper des questions mentionnées dans la motion présentée par le député, comme devant faire l'objet d'une enquête par un comité de la Chambre des communes.

L'objectif du Conseil canadien du traitement des animaux est de mettre au point des principes directeurs pour le traitement des animaux utilisés dans les expériences. J'ai à la main une publication de cet organisme, intitulée *Care of Experimental Animals, A Guide for Canada*. Elle établit des normes pour le logement et le soin des animaux servant aux expériences, et elle définit aussi les